

ude INFO

LE MAGAZINE DES ENTREPRENEURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

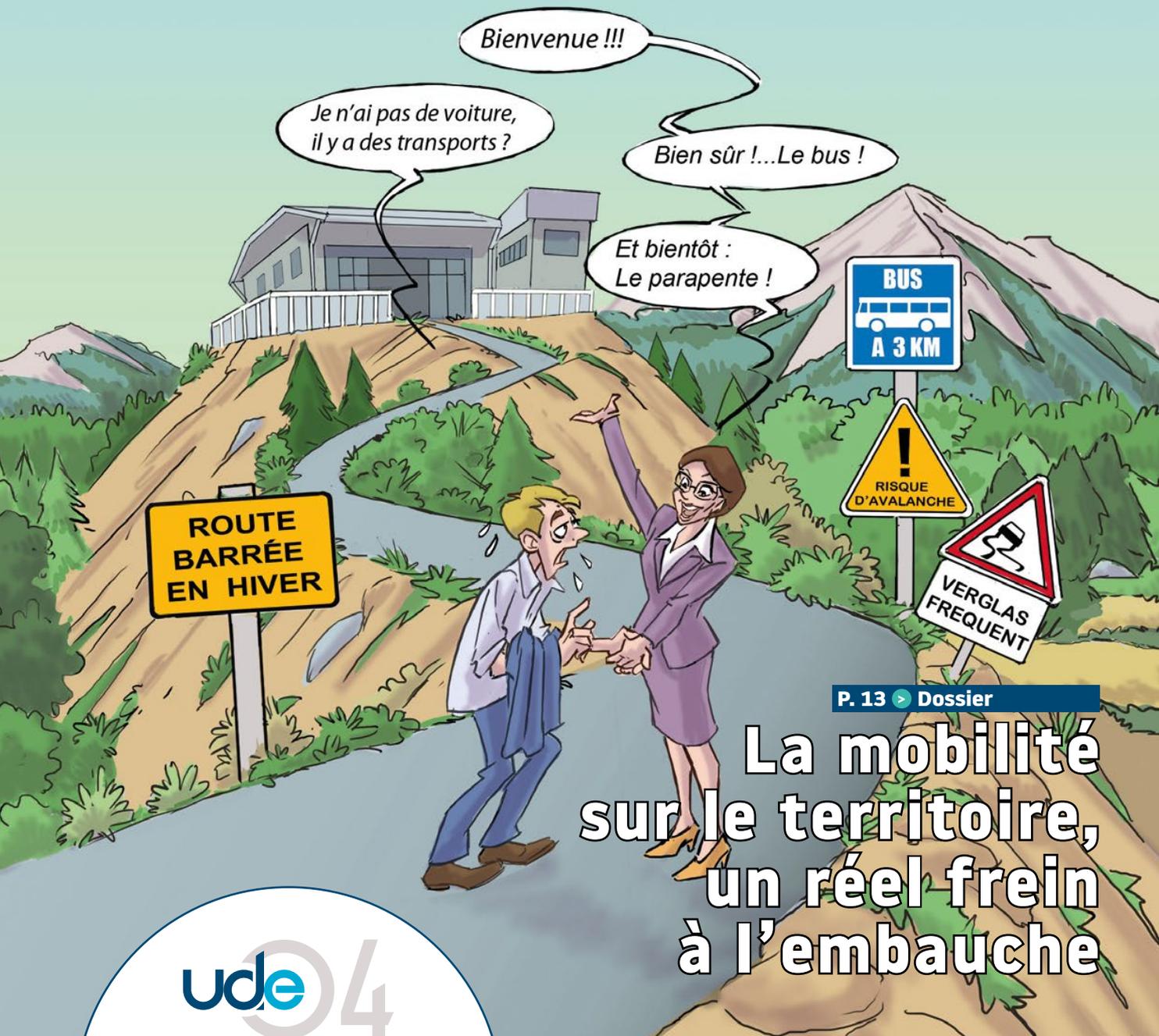
P. 7 ➤ **Zap Éco**

Le drone, nouvel allié des chantiers

P. 11 ➤ **Actu Syndicale**

L'UDE 04 renouvelle ses
mandataires dans les instances
paritaires

P. 20 ➤ **Décryptage**



EMBAUCHEZ UN ALTERNANT

- + Une solution de recrutement adaptée aux besoins
- + Le bénéfice d'aides et exonérations spécifiques
- + Du Bac à la Licence
- + Sans limite d'âge pour les personnes RQTH



NOS FORMATIONS

NIVEAU 4 - BAC

Comptable assistant • Secrétaire assistant
ASCA en PME/TPE • Secrétaire comptable • Infographiste

NIVEAU 5 - BTS

Comptabilité et gestion • Gestion de la PME
Professions immobilières • Gestionnaire de paie
Assurance • Négociation et Digitalisation
de la Relation Client (NDRC)
• Services informatiques aux organisations (SIO)

NIVEAU 6 - LICENCE

Diplôme de comptabilité et gestion (DCG)
Chargé d'administration des Ressources Humaines

PROLONGATION DES AIDES À L'EMBAUCHE DES JEUNES

Le dispositif de l'aide exceptionnelle pour l'alternance est maintenu pour tout recrutement effectué entre le 1^{er} Juillet 2020 et le 30 juin 2022, allant jusqu'à **8 000 euros** pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans.

Concerne toutes les entreprises, y compris celles de plus de 250 salariés à condition de satisfaire à l'obligation légale de compter 5% d'alternants parmi leurs effectifs salariés.

CFA
CENTRE DE
FORMATION
D'APPRENTIS



CONTACTEZ-NOUS,
ADF vous aidera dans vos démarches !

22, rue des entrepreneurs 04100 Manosque
Tél : 04 92 72 82 82

adfformation.fr



Qualopi
processus certifié

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION - ACTIONS DE
FORMATION PAR APPRENTISSAGE

ENGAGÉS À VOS CÔTÉS DANS LES ALPES ET SUR TOUS NOS TERRITOIRES

2^e Caisse d'Épargne de France
Une présence active dans les Alpes

- 25 Agences
- 2 Centres d'Affaires

BOUCHES-DU-RHÔNE ■ VAUCLUSE ■ HAUTES-ALPES ■ ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ■ CORSE ■ RÉUNION ■ MAYOTTE
GUADELOUPE ■ MARTINIQUE ■ SAINT-BARTHÉLEMY ■ SAINT-MARTIN ■ GUYANE ■ SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**CAISSE
D'ÉPARGNE
CEPAC**
Vous être utile.

Caisse d'Épargne CEPAC, Banque coopérative régie par les articles L.512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social Place Estrangin-Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille. Crédit photo : Getty images. **MARSATWORK**

p.4 à 5 **En coulisses**

p.6 à 9 **Zap éco**

p.6 Saggam, seul fabricant français de grillage hexagonal
La conciergerie, un nouveau service à Manosque

p.7 Le drone, nouvel allié des chantiers

p.8 Le parc d'activité conserve son label « Parc + »

p.9 Axene Event a su s'imposer comme un prestataire de référence !

p.10 à 12 **Actu syndicale**

p.10 Claude Morel président de l'Opco EP PACA

p.11 L'UDE 04 renouvelle ses mandataires dans les instances paritaires !

p.12 Notre Correspondant Réserve Entreprises Défense (CRED)

p.13 à 17 **Dossier**

La mobilité sur notre territoire

p.19 **Humeur de Jeff**

p.20 **Décryptage**

p.22 **Vos rendez-vous**

UDE INFO N°71

Édité par l'Union des Entreprises des Alpes de Haute-Provence
Maison de l'entreprise
27 allée des Genêts 04200 Sisteron
Tél. 04 92 33 18 33
Directeur de la publication : Didier LONG
Réalisé par Oyopi - 04000 Digne-les-Bains
Tél. 04 84 25 14 48
Imprimé par Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne - Tél. 04 92 79 97 17.
Procédé Imprim'Vert
Crédit photos : ©UDE 04 - N°ISSN 2101-5872.



Pour le meilleur et pour le pire...

F

orce est de constater que nous sommes tous un peu comme les feuilles d'un arbre. Balancés par la bise, arrachés par le vent, soumis aux intempéries et au gel sans y pouvoir grand-chose.

Après les Gilets jaunes et le Covid, la guerre en Ukraine nous met de nouveau à l'épreuve et à plusieurs niveaux.

D'un point de vue « philosophique » tout d'abord, car au 21^e siècle et avec notre certitude de vivre dans un monde évolué, nous avons du mal à comprendre comment la vie humaine peut encore être sacrifiée sur l'autel d'on ne sait quelle ambition... D'un point de vue économique également, car nous mesurons au quotidien l'impact de cette crise sur la vie de nos entreprises. Problèmes d'approvisionnement, augmentation du prix des énergies, mal-être généralisé : les conséquences sont très -trop- nombreuses.

Et pourtant. Cette réalité, aussi désagréable et violente soit-elle, nous rappelle toujours la même évidence : dans une société d'échange, de partage, de relation, de coopération, d'interaction, lorsqu'une personne s'enrhume, ce sont tous ses partenaires qui toussent... Et comme dans tout mariage, il faut accepter d'en assumer le meilleur et le pire.

Face à ce constat, la seule posture acceptable reste de se serrer les coudes et de déterminer ensemble les caps que nous souhaitons suivre.

Pour notre territoire et nos entreprises, d'autant plus en ces périodes électorales, voici quelques sujets prioritaires sur lesquels nous devons obtenir des avancées significatives : faciliter les recrutements, soutenir la mobilité, simplifier les démarches administratives.

Il nous reste beaucoup de pain sur la planche. Sachez que l'équipe de l'UDE 04 s'y attèle d'ores et déjà !

Amicalement,

Didier LONG
Président

L'actu de l'UDE 04 en images



11/02

ÉCONOMIE

L'UDE 04 est ravie d'avoir participé à l'inauguration des locaux d'Enedis au cœur du Parc d'activité Sisteron Val de Durance, implantation preuve du dynamisme économique de notre territoire.



02/03

EMPLOI

Signature des 4 premiers Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) à la préfecture du 04, mercredi 2 mars. Laura Plantoni, directrice générale de COSEPI FRANCE, a représenté l'UDE 04.



04/03

CONJONCTURE

La Banque de France et la CCIT 04 ont présenté leurs analyses de la conjoncture économique, l'occasion pour l'UDE 04 de faire part des remontées de terrain des entreprises locales.



29/03

EMPLOI

L'UDE 04 était partenaire du Rallye de l'Emploi organisé par Pôle Emploi à Château-Arnoux, pour faire découvrir aux candidats les entreprises du secteur industriel.



30/03

ÉVÈNEMENT RECRUTEMENT

L'UDE 04 a organisé des « portes ouvertes recrutement » au restaurant étoilé *La Bonne Étape* : 15 candidats sont venus découvrir l'équipe, les différents métiers autour d'ateliers et ont pu être reçus en entretien d'embauche.



22/02

FISCALITÉ

Didier Long et les responsables de la communauté économique alertent sur la pression fiscale excessive qui pèse sur les entreprises du département et ses conséquences néfastes sur l'attractivité et la compétitivité.



22/02

ATELIER COLLABORATIF

L'UDE 04 a participé au « LAB », un atelier collaboratif lancé par la Mission Locale et la DLVA. Jeunes, acteurs de l'emploi et de l'insertion, élus ont coconstruit des solutions innovantes sur l'emploi.



10/03

MEDEF

L'UDE 04 a participé au conseil d'administration du Medef Sud, en présence de Patrick Martin, président délégué du Medef national.



15/03

FORMATION

Les adhérents de l'UDE 04 ont réalisé leur DUERP en ligne sur le nouvel outil créé par la Santé au Travail 04 !



31/03

RÉSEAU

Plus de 60 entrepreneurs adhérents à l'UDE 04 ont participé à notre Speed Meeting Business au siège de Proman, fleuron des entreprises du 04 !

Rejoignez-nous et adhérez !

 www.ude04.com



Suivez-nous



Château-Arnoux

Saggam, seul fabricant français de grillage hexagonal

L'entreprise créée voilà 25 ans par Philippe Zucchini, poursuit d'ambitieux projets accompagnés par France Relance, pour développer son maillage ultra-résistant.

À l'origine, Saggam était basée en Isère et proposait du grillage à maille hexagonale pour les protections contre les chutes de pierres. Nous avons maintenant élargi notre gamme de produits et de solutions pour protéger, renforcer ou aménager les berges, routes et zones de montagne », précise Philippe Zucchini, président de l'entreprise. Saggam est ainsi un acteur de référence dans les solutions de grillages anti-fouisseurs*, un secteur de niche essentiel pour protéger les abords des rivières et les talus, et ainsi prévenir les inondations. Fort de son expertise, Saggam intervient dans toute la France auprès des collectivités publiques et des grands groupes (Enedis, SNCF, réseau autoroutier) sur des chantiers intégrant également aménagements paysagers, protection de falaises, fondations spéciales, etc. La PME familiale emploie actuellement une dizaine de personnes sur son site de 34 000 m² à Château-Arnoux.

Un bâtiment de 6 000 m², entièrement équipé de panneaux photovoltaïques, permet à l'entreprise d'être autonome en énergie. Aujourd'hui, Saggam produit entre 850 000 et 1 million de m² de grillage par an, ainsi que tous les textiles et éléments nécessaires aux dispositifs de sécurisation.



Des grillages essentiels pour protéger talus et abords de rivière.

En 2023, une nouvelle ligne de production de grillage haute-résistance sera installée grâce à un investissement France Relance. Sur un chiffre d'affaires de plus de 3 millions, 15% à 20% sont réalisés à l'export auprès de pays limitrophes : Belgique, Espagne et Allemagne.

*Les castors, blaireaux et autres animaux fouisseurs peuvent causer des dégâts assez importants sur les talus des berges, le long des digues.

Comme si c'était fait

La conciergerie, un nouveau service à Manosque

Ce service s'adresse aux salariés, dirigeants d'entreprises et commerçants, désireux de gagner du temps en déléguant leurs tâches du quotidien.

J'ai lancé ce projet de conciergerie, en 2021. J'ai constaté que ce service n'existait pas sur le territoire et qu'il pouvait être très utile aux entreprises, afin d'améliorer la qualité de vie au travail (QVT) de leurs salariés », explique Laurence Lecomte, gérante de Comme si c'était fait.

La conciergerie propose par exemple de porter ou retirer vos colis, retirer vos courses, réaliser des achats, etc. « L'objectif est d'apporter du bien-être ou un mieux-être personnel et professionnel, de diminuer la charge mentale et de dynamiser la consommation locale », poursuit-elle.



www.commesicetaitfait.fr

Service disponible à Manosque :
centre-ville, ZA St-Joseph, ZA
Quintrand et ZA St-Maurice.



Technologie

Le drone, nouvel allié des chantiers

Henry Joffroy, spécialiste de la captation de données aériennes par drone et fondateur de Drone Engineering, nous explique comment le drone a fait évoluer les pratiques dans de nombreux secteurs d'activité : génie civil, industrie, urbanisme...

Ude Info : Henry, en quoi consiste votre métier au sein de votre entreprise Drone Engineering ?

Henry Joffroy : J'ai lancé Drone Engineering en 2020. Je suis spécialisé en modélisation 3D par photogrammétrie par drone. Dans un premier temps, je travaille sur site pour obtenir des images en pilotant le drone. C'est la phase d'acquisition des données. Puis, à partir des photos réalisées, je traite les données dans un logiciel pour obtenir une modélisation 3D contenant des éléments fiables et structurés : c'est un processus dit « BIM », de modélisation des informations du bâtiment.

Les technologies actuelles permettent d'obtenir des « jumeaux numériques » (réplique numérique d'un site) très détaillés : un visuel constitué de nuages de points aux coordonnées extrêmement précises. C'est précieux pour les entreprises du bâtiment et les architectes, pour redessiner des plans ou encore calculer des cubatures pour des travaux de terrassement.

Sur quels types de chantiers intervenez-vous ?

J'interviens principalement auprès des topographes, géomètres, architectes, collectivités et promoteurs immobiliers.



► *Henri Joffroy souligne la précision obtenue grâce aux relevés d'information par drone.*

☐☐ *Utiliser le drone, c'est gagner du temps, avoir des relevés plus précis et diminuer les risques d'accident sur les chantiers.* ☐☐

Par exemple, dans un cas de péril de bâti sur une parcelle, il est dangereux d'envoyer du personnel faire les relevés des côtes sur un site condamné et non sécurisé. L'acquisition de données par drone et la modélisation du site permet d'obtenir le permis de démolition. Le drone est aussi utile dans le dépôt de permis de construire dans des bâtisses complexes. J'ai eu le plaisir d'intervenir sur des chantiers de restauration du patrimoine passionnants : la tour de l'Horloge à Aups ou encore des abbaciales.

Quels sont les atouts du drone dans ces secteurs d'activité en pleine transformation ?

Les relevés d'informations par drone sont beaucoup plus précis qu'avec les méthodes traditionnelles pour la cartographie, la topographie et la cubature d'un site. C'est aussi plus rapide et plus sécurisé pour les salariés, ce qui s'avère très utile pour les suivis de chantier et inspections d'infrastructures : détection de fuites (gaz, chauffage), surveillance des dispositifs de sécurité, etc.

Et, c'est aussi une façon d'économiser des déplacements... c'est écoresponsable !

Sisteron-Val de Durance

Le parc d'activité conserve son label « Parc + »

Le parc d'activités Sisteron-Val de Durance vient d'obtenir le renouvellement pour 2021-2023, de son label « Parc + de niveau 1 ». Ce label, décerné par l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) valorise les parcs répondant à plusieurs critères de qualité : respect de l'environnement, bâti et infrastructures, développement économique, facilités offertes aux entreprises...

« Ce parc d'activité est un parc structurant pour le territoire du Sisteronais-Buëch mais également pour le département des Alpes-de-Haute-Provence. Il a ainsi été fait le choix lors de sa création d'avoir une structure dédiée, la SEM de Sisteron, pour son aménagement et sa gestion. La SEM est aujourd'hui un réel interlocuteur pour les entreprises », précise Nicolas Laugier, son président.

La maison de l'entreprise est devenue le centre d'affaires EVAD, à la suite de sa réhabilitation. Ce centre d'affaires propose de l'accueil d'entreprises et des services mutualisés, notamment une salle de réunion.

Dynamisme économique et respect environnemental

La production d'énergie photovoltaïque est le point remarquable de ce parc, avec une belle qualité d'intégration des panneaux, en toiture comme en façade. La surface totale a été multipliée par 5 en 3 ans et atteint un total de 25 000 m² de panneaux



Le centre d'affaires propose différents services mutualisés.

photovoltaïques sur les bâtiments, ainsi que 16 hectares de centrale au sol, soit une production annuelle d'électricité équivalant à la consommation de 15 000 habitants. Les bâtiments construits ou réhabilités par la SEM offrent une belle qualité de services et une architecture qui s'intègre dans le paysage.

Le déploiement et la structuration de cet axe représentent un vrai potentiel pour créer une dynamique inter-entreprises sur ce parc d'activité. Il dispose de nombreux espaces végétalisés et possède un potentiel de développement des modes de déplacement « doux », autres critères importants de la labellisation.



En chiffres

65 ha de superficie

1980 date de création

130 entreprises

2000 employés



Événementiel

Axene Event

s'impose comme un prestataire de référence

Malgré la crise du Covid qui a durement touché le secteur, Axene est toujours là pour donner vie à vos événements professionnels, institutionnels ou associatifs. Pour Bertrand Flutet, investir dans l'événementiel pour une entreprise, c'est élever son image de marque.



Ude Info : Bertrand, la crise du Covid a été dure pour votre secteur d'activité. Comment allez-vous ?

Bertrand Flutet : L'année 2020 a été très difficile. Comme la majorité de nos confrères, notre chiffre d'affaires a baissé de 75 % à 80 %. Les projets ont heureusement repris en 2021 et nous avons beaucoup de prestations prévues ce printemps et cet été 2022. Toute l'équipe a fait preuve d'une grande résilience.

Vous proposez un large panel de prestations scéniques) et vous disposez même d'un plateau TV ?

Oui ! Nous sommes en capacité de réaliser des émissions TV pour nos clients, sur notre plateau ou nous gérons toute la partie studio et post-prod. Nous accompagnons et conseillons nos clients de A à Z sur leur événement. Nous avons une réelle expertise dans l'ingénierie événementielle et nous avons tout un panel de solutions à proposer pour des concerts, soirées économiques, séminaires, mariages, foires et salons... Axene peut même installer un festival au milieu de nulle part, et approvisionner le site en électricité !

Notre objectif est de créer des événements de qualité, pour frapper les esprits. L'image



Axene Event a développé une expertise en ingénierie événementielle.

de marque est très importante de nos jours : investir dans sa communication événementielle pour une entreprise ce n'est pas vain ! C'est essentiel pour se distinguer, exister, transmettre ses valeurs.

» Axene dispose d'un parc de matériel unique dans les Alpes du Sud en sonorisation, vidéo, scène et mobilier. Tout ce que nous installons, nous le maîtrisons.

Axene est une entreprise très investie dans la profession et vous avez d'ailleurs un label qualité ?

Je suis impliqué dans le Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel (Synpase) et je suis également mandataire auprès de l'UPE 05 ou j'adhère également en plus de l'UDE 04. Axene a aussi obtenu le label « Prestataire de service du spectacle vivant », gage de qualité dans la profession.

Quels sont vos projets de développement ?

J'ai créé Axene en 2013. Actuellement, nous sommes une équipe de 5 salariés basée à Gap et nous collaborons avec une vingtaine d'intermittents du spectacle chaque année. Nous nous concentrons déjà sur cette année 2022 et ses obstacles à surmonter tels que les conséquences de la guerre en Ukraine sur les carburants... À moyen terme, nous aimerions ouvrir une antenne dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Axene

SYNPASE
SPECTACLE - ÉVÈNEMENT

Formation

Claude Morel, président de l'Opco EP PACA

Claude Morel, ancien dirigeant d'ADF Formation et engagé de longue date pour l'UDE 04, préside l'Opco EP PACA depuis décembre 2021. Un rôle stratégique au sein de cet Opérateur de compétences qui réunit 53 branches professionnelles. La problématique de la formation sur le territoire est intimement liée à celle de l'emploi, et il est impossible d'écarter de cette réflexion le monde économique et les entreprises. Claude Morel nous décrypte sa mission.



► Claude Morel, un mandataire engagé.

Ude Info : Claude, qu'est-ce que l'Opco EP ?

Claude Morel : il est né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés. L'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est l'un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il accompagne les TPE et PME dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, au regard des mutations économiques de leur secteur.

Il apporte aussi un appui technique aux 53 branches professionnelles adhérentes, couvrant au total 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles

et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance).

Ude Info : Quel est le rôle de la commission paritaire régionale (CPR), placée sous l'autorité de l'Opco EP ?

La CPR a plusieurs missions. Tout d'abord, elle relaie les politiques emploi-formation des branches au plan local et auprès des partenaires institutionnels et garantit la déclinaison des politiques de branche dans les territoires.

La commission suit la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'activité. Elle s'assure à ce titre de la qualité du service de proximité, en veillant à ce

que les entreprises disposent sur tous les territoires d'interlocuteurs proches et identifiables sur leurs problématiques de formation.

Elle joue un rôle essentiel en termes de remontées d'information sur l'évolution de l'emploi et de la formation dans les branches professionnelles. Elle rend compte de ses observations et analyses à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP). En comprenant les besoins spécifiques du territoire en matière d'emploi et de formation, la commission impulse des actions innovantes et recherche des financements à travers des plans d'action régionaux.





Syndicalisme

L'UDE 04 renouvelle ses mandataires dans les instances paritaires

Les membres des commissions paritaires (Urssaf, CAF, CPAM, Conseil de Prud'hommes...) viennent d'être mis en place pour les prochaines mandatures ! Coup de projecteur sur l'importance du système paritaire et sur notre mandataire Frédéric Bodji.

Ude Info : Frédéric, que pensez-vous de notre organisation « paritaire » ?

Frédéric Bodji : Notre système reste encore trop méconnu. Pour autant, bon nombre d'instances où la vie des entreprises est parfois en jeu sont gérées de manière paritaire, c'est-à-dire par des représentants des employeurs et des représentants des salariés aux conseils de prud'hommes, Urssaf, CAF, CPAM, Pôle social du tribunal judiciaire, Pôle emploi... Être mandataire, c'est donner du temps pour le collectif, mais c'est aussi découvrir de l'intérieur et participer au fonctionnement de ces instances qui parfois peuvent vous inquiéter !

Ude Info : Que vous apporte votre engagement à la CAF pour l'UDE 04 ?

C'est passionnant. Être mandataire à la CAF, c'est comprendre les rouages du maillage territorial, c'est contribuer à un engagement citoyen local et concret. On ne fait pas que valider les comptes de la CAF ou repérer les fraudes aux allocations en commission.



Frédéric Bodji, administrateur mandataire à la CAF, est directeur de l'Agence ERA Immobilier Manosque.

Ce mandat m'a permis de passer d'un statut « d'utilisateur consommateur » à celui « d'utilisateur citoyen et acteur », en quelque sorte !

Ude Info : Faut-il avoir une expertise particulière pour être mandataire à la CAF ?

Ce n'est pas nécessaire pour s'engager. Il faut avoir une curiosité pour l'engagement citoyen et envie de prendre part à des projets de vie de tous les jours sur notre territoire. On aide vraiment aux choix de développement territorial sur les infrastructures sociales et liées à la petite enfance : construction de crèche, rénovation d'école, projets de CCAS... Et notre regard d'entrepreneur,

pragmatique sur la gestion et la validation de ces projets, est très utile.

Ude Info : Comment se déroulent les commissions sur des dossiers d'utilisateurs parfois complexes ?

Il faut bien comprendre que les commissions qui statuent sur des dossiers de bénéficiaires sont là pour remettre de l'humain dans la machine administrative. Il y a une réelle entente et un vrai dialogue social entre les représentants de salariés et employeurs. Pour autant, c'est une grande responsabilité. Il faut s'assurer du bon usage des allocations, repérer les fraudes et abus et savoir agir avec détachement pour garantir l'équité.

Engagement

L'UDE 04 accueille son CRED, le Correspondant Réserve Entreprises Défense !

Le Capitaine Jean-Claude Grassies vient d'être nommé CRED pour le territoire des Alpes-de-Haute-Provence. Le but de ce partenariat avec l'UDE 04 est de promouvoir les valeurs de la réserve opérationnelle en entreprise.

Le Medef et la CPME ont signé au niveau national et régional une convention avec le ministère des Armées pour faciliter la reconversion des militaires dans le civil, porter à la connaissance des entreprises les marchés publics de la Défense, et promouvoir au sein des entreprises l'engagement de salariés en qualité de réservistes opérationnels. Sur ce dernier volet, l'interlocuteur départemental de l'UDE 04 sera le Capitaine Grassies, qui vient de prendre ses fonctions.

Ude Info : Capitaine Grassies, qu'est-ce que la réserve opérationnelle ?

Capitaine Grassies : elle a été créée en 1999, suite à la suspension du service militaire obligatoire en 1997. Son objectif est de sensibiliser les jeunes du pays à l'engagement dans la défense, mais aussi de renforcer la sécurité du pays dans certaines situations avec plus d'effectifs à disposition.

Un réserviste est une personne qui choisit de donner du temps à l'une des trois armées* ou à la gendarmerie, en plus de sa vie civile. Il sera appelé ponctuellement pour renforcer les équipes de « permanents » en quelque sorte, et touchera une indemnité financière en contrepartie.

Avoir des salariés engagés comme réservistes, est-ce un atout pour l'entreprise ?

L'employeur peut, de prime abord, considérer qu'un salarié engagé comme réserviste est une contrainte, car il devra s'absenter pour ses obligations militaires entre 20 et 35 jours par an en moyenne. Or, il faut avoir en tête qu'un salarié engagé sur de telles valeurs a un état d'esprit et des compétences très avantageuses pour une entreprise ! Un réserviste est une personne qui sait gérer des situations de crise et faire preuve de résilience, dispose de compétences managériales, et accorde une grande importance à la valeur travail (respect, ponctualité, motivation). De façon plus pragmatique, un réserviste est déjà formé et compétent en santé et sécurité au travail (SST).



Le capitaine Grassies est engagé depuis plus de 20 ans comme réserviste à la gendarmerie nationale.

Comment s'organisent ces temps d'absence ? Y-a-t-il une compensation financière pour l'entreprise ?

Oui bien-sûr, et mon rôle en partenariat avec l'UDE 04 est de bien informer les entreprises sur ces aspects-là. L'employeur a l'obligation de libérer 8 jours pour le salarié dans le cadre de son activité de réserve (5 jours pour les entreprises de moins de 250 salariés), et le salarié doit prévenir au moins 1 mois avant. Concernant la rémunération, il peut y avoir maintien de la rémunération contre réduction fiscale, ou non maintien de la rémunération.

*Armée de Terre, Armée de l'Air, Marine nationale.

En chiffre

200	réservistes opérationnels dans les Alpes-de-Haute-Provence
18	réservistes dans l'armée de terre (le 04 n'étant pas doté d'un régiment)
192	réservistes dans la gendarmerie



Entreprises, vous accueillez déjà un salarié réserviste ? Ou vous voulez en savoir plus et devenir « partenaire » ?
Contactez l'UDE 04!

Les ménages des communes rurales parcourent une distance médiane de 50 km par jour travaillé, soit deux fois plus que dans les grandes unités urbaines (hors Paris). Seulement 22 % des habitants des communes rurales et 38 % des habitants des agglomérations de moins de 20 000 habitants considèrent avoir accès à une offre de transport, contre 64 % dans les grandes agglomérations et 89 % à Paris. *

L'UDE 04 dresse dans ce dossier un état des lieux de la mobilité dans les Alpes-de-Haute-Provence et questionne les solutions pour lever ce frein majeur à l'embauche dans les entreprises.

**Source : Enquête de l'Observatoire des mobilités émergentes (2018).*

La mobilité sur notre territoire, un réel frein à l'embauche

Alpes-de-Haute-Provence

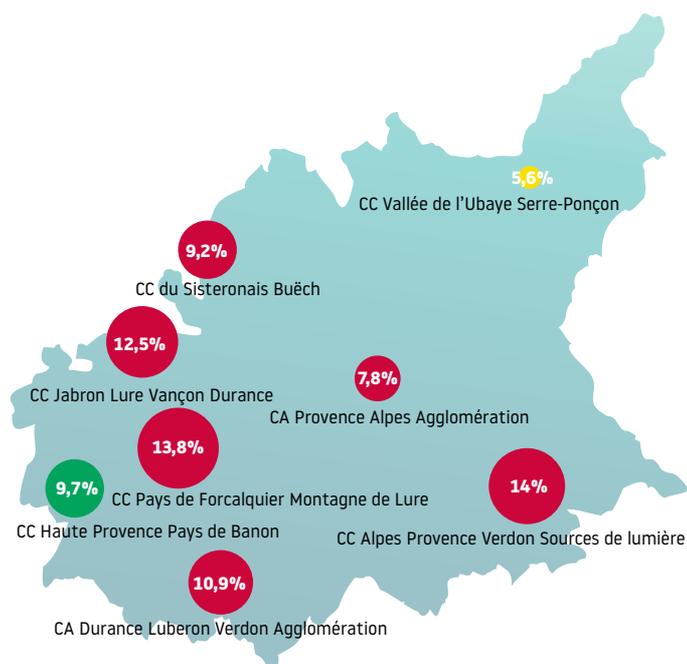
Une dépendance à la voiture dans nos territoires ruraux

Dans les grandes villes, les transports collectifs (bus, métros, tramways) sont autant de solutions qui améliorent le quotidien des habitants tout en protégeant leur santé et la planète. Dans les territoires ruraux, la situation est sensiblement différente et les solutions ne peuvent se penser de la même façon. La mobilité rurale, grande oubliée du débat public, revient sur le devant de la scène depuis que le sentiment d'isolement des ruraux est désormais rendu visible à travers la dépendance à la voiture... et ses coûts associés.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence s'étend sur 7 000 km², soit le quart de la région Paca. Principalement montagneux, sa densité de population est l'une des plus faibles de France avec 24 habitants au km². La moitié des communes comptent moins de 200 habitants, et les actifs en quête d'emploi y sont plus nombreux qu'ailleurs : notre taux de

chômage de 9,2% est supérieur à la moyenne nationale. On compte dans le département seulement 66 km d'autoroute, 99 km de routes nationales, 2 548 km de routes départementales et 4 576 km de voies communales.* Dans les Alpes-de-Haute-Provence, la proportion des actifs longue-distance, c'est-à-dire dont la distance domicile-travail est supérieure à 40 km a tendance à augmenter, comme en témoigne la carte ci-dessous.

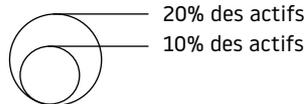
*Source : « Développer les mobilités dans le 04, mythe et réalités », HPI, 26 novembre au 2 décembre 2021



La proportion des actifs "longues distances" en 2016

Distance domicile-travail supérieure à 40 km

Part des actifs résidents travaillant à plus de 40 km



Évolution 2006-2016

- Augmentation supérieure à 0,5 pt.
- Stabilité (+/- 0,5 pt).
- Diminution supérieure à 0,5 pt.

*Source, Insee 2019 « Mobilité professionnelle 2016 », La Focale Régionale n°14, octobre 2020

Temps de trajet et pénurie de transports

 **Didier Long,**
président de l'UDE 04

 Les entreprises sont nombreuses à nous solliciter sur leurs difficultés à recruter dans les Alpes-de-Haute-Provence. Certains recrutent sur des métiers en tension (hôtellerie, industrie, BTP, etc.) et les problèmes de mobilité viennent alors ajouter un frein. Pour d'autres, dont le poste et le secteur d'activité sont attractifs, l'accessibilité routière ou par les transports en commun est le principal frein au recrutement. 

 **Jany Gleize, Chef étoilé**
Restaurant La Bonne Etape
Château-Arnoux

 Nous avons des difficultés à attirer des talents. Pourtant, notre établissement est étoilé et fait partie des Relais et Châteaux. Nous offrons des aménagements de temps de travail que d'autres restaurants ne proposent pas. Or, pour des jeunes par exemple, il est essentiel de disposer d'un véhicule, les seuls transports en commun ne permettent pas de s'adapter aux horaires de nos métiers. 

 **Céline Giraud, RRH**
Chaîne de restauration
Digne, Peipin, Sisteron et Manosque

 Nos emplois d'équipiers polyvalents en restauration sont conçus pour des jeunes et étudiants, pour s'adapter à leur rythme d'étude par exemple. Or, les jeunes ont rarement les moyens d'avoir une voiture, et les solutions de transports ne sont pas assez nombreuses et adaptées vers les parcs d'activités Val de Durance et Peipin. Quant au covoiturage, ce n'est pas une solution au quotidien : en zone rurale, la voiture permet aux habitants de satisfaire tous leurs autres besoins : aller chercher les enfants à l'école, les courses... et personne ne peut se synchroniser à ce point ! 



Quand aller travailler en voiture devient un luxe...

La guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'augmentation du prix du carburant viennent accentuer la problématique du coût du transport en voiture des salariés. Les zones rurales sont touchées de plein fouet. Rouler quand on ne roule pas sur l'or, aller travailler en voiture devient de plus en plus difficile pour les ménages.

Les habitants des territoires à faible densité dépensent plus de 21 % de leur budget global dans le transport de façon générale (tous types de trajet confondus)*. Par exemple, un déplacement domicile-travail de 80 km aller-retour coûte au minimum 130 euros d'essence par mois en voiture (sans compter l'usure et l'entretien de la voiture dans l'année).** L'employeur rural ne dispose pas de marge de manœuvre suffisante pour aider ses salariés sur la question de la mobilité. En revanche, un salarié citadin se verra remboursé d'au minimum 50 % de son abonnement de transports en commun lui permettant de venir travailler.

*En prenant en compte le coût de l'essence au 01/02/2022 dans les Alpes-de-Haute-Provence, pour une petite voiture de type Clio roulant à vitesse constante...

**Insee, statistiques 2017 « Insee Première n° 1749 - Avril 2019 »

Face à ce constat alarmant en territoire rural, où la dépendance à la voiture ne peut être endiguée, que faire ? Les aides nationales pour favoriser la prise en charge de la mobilité des salariés par l'employeur sont-elles adaptées à notre département ? Comment faire bouger les lignes ?



Forfait mobilités durables : un outil à adapter à la ruralité

Depuis le 1^{er} janvier 2020, pour favoriser les transports dits « à mobilité douce », les employeurs ont la possibilité via le « forfait mobilités durables », de prendre en charge les frais de trajets domicile-travail de leurs salariés. Or, seuls certains modes de déplacements sont concernés :



le vélo (avec ou sans assistance électrique)



le covoiturage (conducteur ou passager)



les transports publics de personnes*



les autres services de mobilité partagée

Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce plafond est passé de 400 à 500 € par an et par salarié. Lorsque l'employeur prend en charge des frais engagés par le salarié dans le cadre du forfait mobilités durables, il doit en faire bénéficier, selon les mêmes modalités tous les salariés de l'entreprise remplissant les conditions d'accès au forfait.

L'exonération de cotisations du forfait mobilités durables est conditionnée par la preuve de l'utilisation des sommes allouées conformément à leur objet : ainsi, le salarié doit être en mesure de fournir à l'employeur, pour chaque année civile, une attestation sur l'honneur ou un justificatif de paiement relatifs à l'utilisation effective d'un ou plusieurs des moyens de déplacements susvisés.

Si cet outil, entièrement défiscalisé pour l'entreprise est intéressant, il n'est pas encore adapté à la ruralité.

**Autres que ceux concernés par la prise en charge obligatoire des frais d'abonnement de transports en commun.*



Pour rappel, la participation de l'employeur aux frais de transports publics est obligatoire : il doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour l'intégralité du trajet domicile-travail. En revanche, l'employeur n'a pas l'obligation de participer aux frais de transport individuel de ses salariés. Il peut néanmoins décider de les indemniser en tout ou partie par un accord d'entreprise ou par une décision unilatérale. Mais, dans ce cas, l'ensemble des salariés de l'entreprise doit pouvoir en bénéficier.

Le Medef relaie une proposition de l'UDE 04 de chèques carburant défiscalisés

Didier Long, président de l'UDE 04, a interpellé le Medef national en mars, pour faire part des difficultés de mobilité sur notre territoire rural. Il propose l'instauration de « chèques carburant » qui seraient versés par les entreprises aux salariés grands rouleurs qui doivent faire face aux conséquences de la crise ukrainienne.

« Les entreprises des grandes villes et métropoles sont aidées pour la prise en charge des cartes d'abonnement transports de leurs salariés, ou peuvent avoir un système de prime pour les usagers venant à vélo... Or, ces solutions sont inadaptées à notre territoire rural, où nous l'avons vu les salariés sont en grande partie dépendants de leur voiture pour travailler. Les employeurs doivent pouvoir inciter à l'emploi par un système de chèque carburant, par exemple », précise Didier Long, président de l'UDE 04.

La proposition d'un chèque carburant défiscalisé a ainsi pu être relayée par le Medef national au niveau des instances ministérielles du pays.

« Ce que nous demandons, c'est un système défiscalisé sur une base volontaire (...), avec un chèque carburant ou une prime pour les employés de la part des entreprises. Il y a des gens pour qui ça coûte cher d'aller travailler aujourd'hui », expliquait Geoffroy Roux de Bézieux sur les plateaux de RMC et BFM TV, le 15 mars dernier.

Il s'agirait de mettre en place un dispositif qui serait actionné par les entreprises sur la base du volontariat : celles-ci pourraient distribuer une indemnité pour couvrir le renchérissement des frais pour les salariés gros rouleurs. Seraient par exemple concernés les actifs qui conduisent 40 ou 50 km par jour pour se rendre à leur travail. L'État s'engagerait à exclure ce chèque du calcul de l'impôt sur le revenu. Un tel dispositif compléterait d'autres mécanismes existants, comme la prime de transport.



SOUTENEZ LE POINT A DE LA CCIT 04

Donnez du sens à votre
TAXE D'APPRENTISSAGE
en versant votre solde

13%



Contribuez à la promotion
de l'apprentissage et au
maintien des compétences
localement.



Orientation - Apprentissage



**CCI ALPES
DE-HAUTE-PROVENCE**

Contact  04 92 30 59 86
www.digne.cci.fr

Un sondage Ekilibre Conseil – Opinion Way pour L'Observatoire des violences sexuelles et sexistes au travail vient d'être publié en mars 2022. Cette étude, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1 009 salariés du public et du privé (50 % d'hommes et 50 % de femmes) révèle que notre société a encore du chemin à faire sur le sujet.

60 %
des salarié(e)s

déclarent avoir été exposé(e)s à au moins un agissement à connotation sexiste et/ou sexuel dans le cadre de leur travail au cours des 12 derniers mois. Plus alarmant, il ressort qu'1 salarié sur 10 interrogés a subi un contact physique sans consentement.



47 %
des personnes interrogées

déclarent avoir entendu des blagues à connotation sexuelle, 38 % des blagues se référant au genre d'une personne, au cours des 12 derniers mois, entre une fois par mois et une fois par semaine.

Les remarques appuyées associées à la tenue vestimentaire ou au physique, et celles associant une compétence professionnelle à un sexe ou un genre, concernent environ 20 % des répondants à l'enquête.



8 salariés sur 10

pensent que lutter contre les violences sexistes et de genre au travail est un enjeu majeur. Concrètement, 39 % des salariés interrogés attendent de la part de leur organisation ou de leur entreprise des sanctions concernant ces violences. 60 % souhaitent que les salariés de leur organisation soient plus sensibilisés sur le sujet.

Dématérialisation, démoralisation...

Jeff boucle les comptes de l'année, et il doit régler quelques dernières factures. À l'autre bout du fil, un répondeur lui propose plusieurs options de paiement. Il

tape, 1, puis 7, puis 13 puis étoile: il pense être presque tiré d'affaire. Que nenni !

Voilà l'étape du code secret de transaction.

Jeff est perplexe : un code, mais quel code ?

Il appelle alors le service support, qui lui indique que la procédure pour payer les factures avec Grand Groupe Energie

and Co a changé. Il faut dorénavant passer par un module spécial, avec

réception d'un code de transaction envoyé en trois morceaux séparés, par mail, par SMS

et par courrier, simultanément... « Mais, est-ce possible d'envoyer un chèque ? C'est peut-être

plus simple... ? » bégaye-il. Impossible !

Il suit alors la procédure avec le conseiller par téléphone, puis raccroche. Il reçoit la première

partie du code par SMS. Ouf. Puis il attend le code 24 h, 48 h, 72 h dans sa boîte mail.

Rien... Il appelle son service informatique, le Saint Code était bloqué en spam. Or, il

est « indespamable ». « Mais pourquoi donc ? », désespère Jeff. Le robot qui envoie le code ne

peut pas remplir le captcha de l'antispam.

Il rappelle Grand Groupe Energie and Co, retape 1, puis 7, puis étoile puis 13. Réexplique

le problème, on lui renvoie le code en 3 morceaux. La situation se répète, le code est encore bloqué.

C'est décidé, Jeff prend sa voiture, roule, roule et roule jusqu'à Grand Groupe Energie and Co... pour être sûr de régler ses

factures dans les délais et éviter des pénalités, elles, bien réelles.



« Mon salarié est en invalidité de 1^{ère} catégorie pour incapacité de travail à hauteur de 2/3. Mais la médecine du travail déclare mon salarié apte à travailler à temps plein. Que dois-je faire ? »

L'état d'invalidité est reconnu par le médecin-conseil de la caisse d'assurance maladie, lorsque le salarié voit réduite d'au moins 2/3 sa capacité de travail (physique ou mentale)

ou ses gains (cela peut résulter tant de ses capacités que de sa formation et son expérience professionnelle). Ce titre lui permet alors de percevoir une pension d'invalidité, destinée à compenser sa perte de salaire.

De son côté, le médecin du travail déclare l'aptitude du salarié à travailler sur un poste spécifique, au regard de son état de santé. **Le salarié peut donc travailler à temps plein, avec l'accord du médecin du travail, tout en étant en situation d'invalidité.**

Et ce sont ses gains perçus qui seront observés par la CPAM (et non son temps de travail), pour calculer sa pension d'invalidité. Le décret du 23 février 2022 apporte les précisions utiles concernant les possibilités de cumul de sa pension avec des revenus professionnels à compter du 1^{er} avril 2022.

« Mon salarié doit parcourir chaque jour 800 mètres pour se rendre aux vestiaires. Ce temps de déplacement, au sein même de l'entreprise, est-il du temps de travail effectif rémunéré ? »

S'il est libre de vaquer à ses occupations personnelles, ce temps est alors considéré comme du temps libre. En effet, le fait de porter une tenue de l'entreprise, d'utiliser un véhicule de travail ou de se soumettre au règlement intérieur de l'entreprise ne suffit pas à considérer qu'il est à la disposition de son employeur.

En revanche, s'il est à la disposition de son supérieur hiérarchique durant son temps de déplacement, ce temps sera alors du temps de travail effectif. C'est le cas, par exemple, s'il est susceptible d'être interpellé par des clients durant son déplacement.

De même, si le salarié doit porter une tenue spécifique dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle, et s'il est dans l'obligation d'assurer cet habillage/déshabillage sur son lieu de travail (par exemple, en cas de salissure excessive, ou contrainte de l'employeur), le temps d'habillage/déshabillage sera alors considéré comme du temps de travail effectif.



Cette rubrique est votre espace de parole, nous vous apportons un éclairage sur les problématiques que bon nombre de chefs d'entreprise rencontrent au quotidien. N'hésitez à y participer en nous posant vos questions à contact@ude04.com #UDEinfoDécryptage

« Mon salarié me demande de lui verser un acompte. Suis-je dans l'obligation de le lui accorder ? »



Il convient de bien distinguer l'acompte de l'avance sur salaire. Dans le 1^{er} cas, la demande est faite en cours de mois pour un travail déjà effectué. Vous êtes alors tenu de lui verser 50 % de sa rémunération mensuelle, s'il vous le demande, pour la quinzaine passée. Et l'intégralité de l'acompte versé sera retenue de sa prochaine paie. Nous vous recommandons de formaliser cette demande et le versement de cet acompte. Mais vous serez libre de refuser l'acompte si votre salarié vous fait une seconde demande au cours du même mois.

En revanche, si votre salarié vous demande une rémunération pour un travail qu'il n'a pas encore effectué, il s'agit là d'une avance sur salaire. Dans ce cas, la réponse vous appartient.

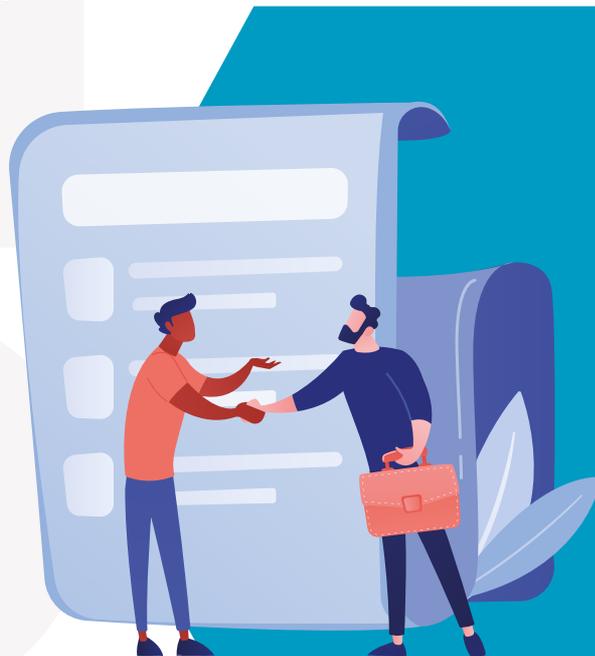
En cas d'accord de versement de cette avance, sa retenue en paie ne pourra pas être opérée intégralement sur son prochain bulletin de salaire, mais de façon successive en se limitant à 10 % de chaque paie.

« Je viens de réaliser une transaction avec un salarié démissionnaire et je me demande si je dois soumettre l'indemnité à cotisations sociales ? »

Les sommes versées à l'occasion de la démission ont toujours, par principe, le caractère d'une rémunération et non d'une indemnité. Elles doivent donc être soumises à cotisation.

La jurisprudence est venue apporter une exception, en indiquant que l'employeur peut apporter la preuve que les sommes versées à l'occasion de la démission présentent le caractère de dommages et intérêts. En effet, la Cour de cassation indique désormais que l'indemnité transactionnelle n'est pas soumise aux cotisations de sécurité sociale si l'employeur apporte la preuve de son caractère indemnitaire. Autrement dit, il faut simplement que la somme versée au salarié ait pour objectif la réparation d'un préjudice subi par ce dernier (arrêt du 15 mars 2018).

Pour bénéficier de l'exonération, il faudra apporter une attention toute particulière à la rédaction de la transaction. Il conviendra d'indiquer quel préjudice a subi le salarié, et de mentionner que les sommes versées ont pour objet d'indemniser ce préjudice.





RÉUNION D'INFO

Le maintien dans l'emploi des salariés

Les conditions de travail, un problème de santé, un accident... Tout peut impacter les capacités de travail des salariés. Découvrez les outils et acteurs qui interviennent dans le domaine de la prévention pour le maintien dans l'emploi du personnel.

9 h – 12 h

Evad Affaires (SEM), Sisteron



ÉVÈNEMENT

Assemblée générale de l'UDE 04

L'UDE 04 vous invite à découvrir un lieu d'exception, le Barteu à Peyrus, pour son assemblée générale 2022, qui sera placée sous le signe de l'engagement.

17 h 30 – 22 h 30

Peyrus



ÉVÈNEMENT

Soirée d'été

L'UDE 04 et son partenaire la CEPAC vous invitent à célébrer l'été en musique et en extérieur, avec le groupe N'KUMBA SYSTEM (afro latino) !

18 h 30 – 23 h

Le K'Fé Quoi ! à Forcalquier

PROFESSIONNELS

FAITES PASSER VOTRE ENTREPRISE AU VERT



SANS VOUS METTRE DANS LE ROUGE.

Achat de véhicule propre, travaux d'économie d'énergie, achat de matériel économe... Réussissez la transition énergétique de votre entreprise avec des solutions de financement adaptées à vos projets.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



PROVENCE
CÔTE D'AZUR

Solutions de financements soumises à conditions, réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle et octroyées sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par les Caisses régionales de Crédit Agricole, prêteurs. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

04/2022 | IP-UDE-TransEnergetik-175*120 - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène - 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753 - www.orias.fr. Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 8302202100000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris. Crédits photo : Getty Images®.

axenevent.com



Audiovisuel



Événementiel



Réception



Axene c'est un parc de matériel unique
dans les Alpes du Sud !

04 92 23 45 67
contact@axenevent.com



CONFLIT RUSSO UKRAINIEN

Chef d'entreprise, votre
activité est impactée ?

La CCI se mobilise !

Informations, conseils,
accompagnement, mesures
du plan de résilience...

VOTRE CONTACT

 **CCI ALPES
DE-HAUTE-PROVENCE**



04 92 72 31 52 - www.digne.cci.fr



entreprises.ukraine@digne.cci.fr